

Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh

Rapport semestriel non audité

Période close le 30 juin 2026

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États de la situation financière

Au 30 juin 2026 (non audité) et au 31 décembre 2025

	2026	2025
Actif		
Actif courant		
Placements (coût : 60 404 409 \$, 64 323 475 \$ en 2025)	88 666 122 \$	77 607 341 \$
Trésorerie	675 714	1 031 350
Souscriptions à recevoir	4 449	35 640
Dividendes à recevoir	183 634	227 910
Intérêts à payer	646	220
	89 530 565	78 902 461
Passif		
Passif courant		
Rachats à payer	121 720	11 111
Frais de gestion à payer (note 7)	27 797	8 248
Charges à payer	25 369	48 485
	174 886	67 844
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	89 355 679 \$	78 834 617 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	4 002 932	3 424 662
Série F	39 422 530	36 477 007
Série O	45 930 217	38 932 948
Parts en circulation		
Série A	310 743	319 546
Série F	2 239 556	2 503 570
Série O	2 574 324	2 650 182
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	12,88 \$	10,72 \$
Série F	17,60	14,57
Série O	17,84	14,69

Approuvé par :

Wally Kusters (signé)
Administrateur

Marino Scarmozzino (signé)
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États du résultat global

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2026	2025
Revenus		
Gain (perte) net sur les placements		
Dividendes	759 160 \$	903 019 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	787 106	862 482
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	14 977 847	1 078 795
Variation de la plus-value (moins-value) latente sur la trésorerie	(16)	(4)
Total du gain (perte) net sur les placements	16 524 097	2 844 292
Autres revenus		
Autres revenus	75 611	149 785
Gain (perte) de change sur la trésorerie	101	(250)
Total des autres revenus	75 712	149 535
Total des revenus	16 599 809	2 993 827
Charges		
Frais de gestion	243 305	272 880
Droits de garde	4 735	4 476
Frais de tenue de registres	63 647	72 594
Frais d'administration	49 847	46 873
Frais liés au Comité d'examen indépendant	15 049	14 495
Coûts de transactions (note 3)	53 469	38 574
Honoraires d'audit	19 599	24 076
Frais juridiques	16 095	26 879
Total des charges	465 746	500 847
Charges nettes	465 746	500 847
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	16 134 063	2 492 980
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	685 607	87 429
Série F	7 176 208	872 407
Série O	8 272 248	1 533 144
Nombre moyen pondéré de parts		
Série A	316 540	353 358
Série F	2 332 004	3 535 931
Série O	2 617 761	2 735 590
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série		
Série A	2,17 \$	0,25 \$
Série F	3,08 \$	0,25 \$
Série O	3,16 \$	0,56 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	Série A		Série F		Série O	
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	3 424 662 \$	3 644 587 \$	36 477 007 \$	52 671 084 \$	38 932 948 \$	37 878 603 \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	685 607	87 429	7 176 208	872 407	8 272 248	1 533 144
Transactions sur parts rachetables						
Produit de l'émission de parts rachetables	120 453	198 201	2 123 030	6 832 574	479 754	1 820 491
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-
Rachat de parts rachetables	(227 790)	(561 856)	(6 353 715)	(16 849 608)	(1 754 733)	(4 480 548)
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	(107 337)	(363 655)	(4 230 685)	(10 017 034)	(1 274 979)	(2 660 057)
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	578 270	(276 226)	2 945 523	(9 144 627)	6 997 269	(1 126 913)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	4 002 932	3 368 361	39 422 530	43 526 457	45 930 217	36 751 690
	2026	2025				
	Total – Fonds					
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période	78 834 617 \$	94 194 274 \$				
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités	16 134 063	2 492 980				
Produit de l'émission de parts rachetables	2 723 237	8 851 266				
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables	-	-				
Rachat de parts rachetables	(8 336 238)	(21 892 012)				
Augmentation (diminution) nette au titre des transactions sur parts rachetables	(5 613 001)	(13 040 746)				
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	10 521 062	(10 547 766)				
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période	89 355 679	83 646 508				
	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Transactions sur parts rachetables	Série A		Série F		Série O	
Parts rachetables en circulation à l'ouverture de la période	319 546	372 510	2 503 570	3 980 071	2 650 182	2 829 982
Parts rachetables émises	10 060	21 002	129 198	541 186	28 695	142 760
Parts rachetables émises au réinvestissement	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	(18 863)	(61 309)	(393 212)	(1 363 987)	(104 553)	(351 240)
Parts rachetables en circulation à la clôture de la période	310 743	332 203	2 239 556	3 157 270	2 574 324	2 621 502

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Tableaux des flux de trésorerie

Pour le semestre clos le 30 juin (non audité)

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	16 134 063	2 492 980
Ajustements :		
(Gain) perte de change latent sur la trésorerie	16	4
(Gain) perte net réalisé sur les placements	(787 106)	(862 482)
Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements	(14 977 847)	(1 078 795)
Achats de placements	(21 406 470)	(23 112 551)
Produit de la vente et à l'échéance de placements	26 112 642	36 310 535
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution des dividendes à recevoir	44 276	(13 648)
(Augmentation) diminution des intérêts à payer	(426)	2 789
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	19 549	3 876
Augmentation (diminution) des charges à payer	(23 116)	(36 020)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	5 115 581	13 706 688
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	-	-
Produit de l'émission de parts rachetables	2 717 899	8 907 602
Charges liées au rachat de parts rachetables	(8 189 100)	(21 969 325)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(5 471 201)	(13 061 723)
Gain (perte) de change latent sur la trésorerie	(16)	(4)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de la période	(355 620)	644 965
Trésorerie à l'ouverture de la période	1 031 350	1 216 590
Trésorerie à la clôture de la période	675 714	1 861 551
Autres renseignements sur les flux de trésorerie :		
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	803 436	889 371

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH
Inventaire du portefeuille
Au 30 juin 2026 (non audité)

Nombre d'actions/ valeur nominale	Coupon (%)	Échéance	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	% de l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME					
Bons du Trésor					
750 000	2,258 %	9 sept. 2026	746 123	746 123	
Total des placements à court terme			746 123	746 123	0,8 %
ACTIONS					
Industrie					
43 478			1 087 805	1 979 119	
67 844			1 731 206	4 391 542	
153 803			2 382 281	2 840 741	
49 748			1 676 365	2 108 320	
48 222			2 470 323	4 075 241	
37 417			1 890 911	4 950 644	
40 872			1 415 515	1 768 123	
75 894			2 124 651	4 447 389	
80 388			1 816 471	1 747 635	
99 583			1 623 078	2 951 640	
54 694			1 470 172	2 048 837	
			19 688 778	33 309 231	37,2 %
Produits de première nécessité					
77 025			2 395 976	3 210 402	
195 187			-	-	
39 513			1 840 464	1 951 152	
			4 236 440	5 161 554	5,8 %
Énergie					
63 597			1 696 835	2 215 084	
96 593			2 116 509	2 775 117	
276 868			2 144 492	3 275 348	
398 207			3 008 382	3 484 311	
167 676			1 643 550	1 919 890	
74 760			1 913 475	2 226 353	
462 010			2 189 496	3 104 707	
			14 712 739	19 000 810	21,3 %
Immobilier					
155 963			2 836 847	3 608 984	
8 213			1 408 817	1 396 539	
434 038			1 790 144	2 022 617	
			6 035 808	7 028 140	7,9 %
Matériaux					
152 050			1 140 538	2 381 103	
62 805			2 575 496	2 378 425	
206 707			1 785 550	3 115 074	
255 268			2 633 670	2 496 521	
			8 135 254	10 371 123	11,6 %
Produits financiers					
32 248			930 667	2 426 340	
59 629			612 223	1 549 161	
75 842			1 741 780	3 365 110	
			3 284 670	7 340 611	8,2 %
Soins de santé					
111 892			1 846 084	3 924 052	
			1 846 084	3 924 052	4,4 %
Services collectifs					
90 952			1 799 940	1 784 478	
			1 799 940	1 784 478	2,0 %
Total des actions			59 739 713	87 919 999	98,4 %
Coûts de transactions (note 3)			(81 427)		
Total des placements			60 404 409	88 666 122	99,2 %
Autres éléments d'actif (de passif) net				689 557	0,8 %
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				89 355 679	100,0 %

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2026 (non audité)

1. Renseignements généraux

Le Fonds d'actions canadiennes à petite capitalisation Barrantagh (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement créée en vertu des lois de l'Ontario aux termes d'une convention de fiducie datée du 15 avril 2019. Le Fonds est entré en activité le 15 avril 2019. L'objectif de placement du Fonds est de surpasser l'indice des actions canadiennes à petite capitalisation S&P/TSX au cours des cycles de marché. Le Fonds investit principalement dans des actions ordinaires de sociétés à petite capitalisation sur le marché canadien.

L'adresse du siège social du Fonds est le 100 Yonge Street, Suite 1700, Toronto (Ontario), Canada M5C 2W1.

Gestion de placements Barrantagh Inc. (le « gestionnaire ») fournit des services de conseil en placement et assure la prestation de tous les services généraux de gestion et d'administration quotidiens requis par le Fonds. En tant que conseiller en valeurs du Fonds, le gestionnaire s'occupe de la gestion du portefeuille de placements du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire, le fiduciaire et l'administrateur du Fonds.

Les états financiers intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire le 15 août 2026.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale (IAS) 34 *Information financière intermédiaire* publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ils ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN), qui sont présentés à la juste valeur.

Modifications aux normes comptables qui ne sont pas encore en vigueur

États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à améliorer la qualité des informations financières en introduisant de nouvelles exigences, notamment de nouvelles catégories et de nouveaux sous-totaux requis dans l'état du résultat global ainsi que des directives plus précises sur le regroupement des informations. IFRS 18 remplace IAS 1 *Présentation des états financiers*. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son adoption anticipée est permise. Le gestionnaire évalue présentement l'incidence de ces nouvelles exigences.

3. Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise initialement les instruments financiers à la juste valeur majorée des coûts de transactions. Selon le modèle économique du Fonds, les actifs et passifs financiers sont gérés dans l'objectif de réaliser des flux de trésorerie au moyen de la vente d'actifs. Les décisions de placement, ainsi que les gains et les pertes, sont fonction de la juste valeur. Le modèle économique concorde avec un classement et une évaluation à la JVRN. Les placements et les dérivés, le cas échéant, sont classés et évalués à la JVRN, conformément à IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9).

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est évalué au prix de rachat, qui correspond approximativement à la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le Fonds opère compensation des actifs et passifs financiers lorsqu'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Évaluation des placements

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables cotés) est fondée sur les cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des circonstances en cause.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2026 (non auditée)

La juste valeur des placements est déterminée comme suit :

- a) Les titres inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont évalués selon leur cours de clôture à la date d'évaluation.
- b) Les titres non inscrits à la cote d'une bourse reconnue sont plutôt évalués selon le cours publié et couramment utilisé ou selon un prix que le gestionnaire du Fonds concerné estime correspondre à la juste valeur.
- c) Les placements à court terme sont, quant à eux, évalués au coût amorti, qui est similaire à la juste valeur, en raison de l'échéance à court terme de ces placements.
- d) Enfin, les parts de fonds communs de placement sont évaluées selon la valeur liquidative par part à la date d'évaluation du fonds concerné.

Transactions sur titres, comptabilisation des revenus et coûts de transactions

Les transactions sur titres sont comptabilisées à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds s'engage à acheter ou vendre le placement. Les dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes réalisés sur les transactions de placement sont calculés sur la base du coût moyen. Les gains et les pertes latents correspondent à la différence entre la juste valeur et le coût moyen. Les distributions provenant des fiducies de revenu sont comptabilisées en fonction de la nature des composantes sous-jacentes, à savoir les revenus de dividendes, les revenus d'intérêts, les gains en capital et le remboursement de capital, en appliquant les classifications publiées par la fiducie pour l'exercice précédent étant donné que celles de l'exercice considéré ne sont disponibles qu'à l'exercice suivant.

Lorsqu'ils sont engagés, les coûts de transactions sont comptabilisés en tant que coût des placements achetés ou en tant que diminution des produits reçus à la vente d'un placement. Ces coûts sont immédiatement passés en charges à l'état du résultat global.

Montants à recevoir pour les placements vendus et montants à payer pour les placements achetés

Les montants à recevoir pour les placements vendus et les montants à payer pour les placements achetés représentent les transactions de placement dont le règlement ou la livraison n'a pas encore eu lieu à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Ces montants sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis au coût amorti, qui avoisine la juste valeur.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès de banques à charte canadiennes et les découverts bancaires, qui, le cas échéant, sont comptabilisés en tant que passif courant dans l'état de la situation financière.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent les revenus d'intérêts canadiens, les revenus de fiducies canadiennes de placement immobilier, les revenus d'intérêts sur la trésorerie, les revenus d'intérêts sur les placements à court terme et les frais de rachat anticipé.

Autres actifs et passifs

Les dividendes à recevoir et les souscriptions à recevoir sont classés et évalués au coût amorti, tandis que les frais de gestion à payer et les charges à payer sont classés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût amorti. Les autres actifs et passifs ont une échéance à court terme; leur coût amorti se rapproche donc de leur juste valeur.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Conformément à IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* (IAS 32) les parts rachetables du Fonds, considérées comme des instruments remboursables au gré du porteur, sont classées comme passifs financiers. Toutefois, elles peuvent être présentées comme des instruments de capitaux propres si certaines conditions sont respectées. Selon les normes IFRS de comptabilité, les parts rachetables qui comportent une obligation contractuelle de racheter ou de rembourser ces instruments contre de la trésorerie ou un autre actif financier sont classées comme des passifs financiers. L'obligation des Fonds à l'égard des parts en circulation comprend une obligation contractuelle de distribuer en trésorerie, au gré du porteur de parts, tout revenu net et tout gain en capital net réalisé. La clause de rachat n'est donc pas la seule obligation contractuelle du Fonds. Par conséquent, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds est classé dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2026 (non audité)

Conversion de devises

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds.

- La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation.
- Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.
- Les gains et les pertes de change provenant de la conversion sont inscrits dans l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant à la trésorerie sont présentés au poste « Gain (perte) net de change sur la trésorerie » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes de change se rapportant aux actifs et aux passifs financiers comptabilisés à la JVRN sont présentés au poste « Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements » de l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée aux activités

Les variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées à l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Dans les états du résultat global, l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part et par série, correspond à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour chaque catégorie de parts.

Évaluation des parts

Une valeur liquidative distincte est calculée à chaque date d'évaluation pour chaque série de parts du Fonds. Chaque jour ouvrable du gestionnaire qui est également un jour où la Bourse de Toronto est ouverte constitue une date d'évaluation. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa quote-part de l'actif et du passif exclusivement imputable à cette série. Les charges directement attribuables à une série lui sont imputées. Les autres charges, les revenus, ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sont répartis proportionnellement entre les séries en fonction de leur valeur liquidative relative.

Impôt

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi »). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours d'un exercice doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le résultat. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Toutefois, les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer sont assujettis à l'impôt. Les impôts sur les gains en capital nets réalisés non payés ou à payer aux porteurs de parts peuvent généralement être recouvrés en vertu des dispositions de remboursement contenues dans la Loi et dans les lois provinciales d'impôt sur le revenu au moment du rachat.

Au 31 décembre 2025, le Fonds avait accumulé des pertes en capital pouvant être reportées de 1 814 422 \$ (1 814 422 \$ au 31 décembre 2024) et n'avait aucune perte autre qu'en capital. Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment, tandis que les pertes autres qu'en capital peuvent l'être sur 20 ans.

Le Fonds peut être assujetti à des retenues d'impôts sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans l'état du résultat global.

Répartition des produits et des charges

Les gains (pertes) réalisés, la variation de la plus-value (moins-value) latente des placements, les revenus et les charges communs à l'ensemble du Fonds sont répartis tous les jours entre chaque série, en fonction de la quote-part de la valeur liquidative représentée par chacune d'elles.

Estimations comptables et hypothèses

Lorsqu'elle prépare les états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les jugements et estimations comptables établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers comprennent l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et le classement des actifs et passifs financiers.

Voir la note 4 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2026 (non audité)

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il constitue une entité d'investissement au sens d'IFRS 10 *États financiers consolidés* (IFRS 10) et de ses modifications, car il satisfait aux critères suivants :

- il a obtenu des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs, à charge pour lui de leur fournir des services de gestion d'investissements;
- il a déclaré à ses investisseurs qu'il a pour objet d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement;
- il évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

En tant qu'entité d'investissement, le Fonds n'est pas tenu de consolider ses placements dans des fonds de placement à capital variable non cotés et dans des fonds négociés en bourse, le cas échéant. Il doit plutôt évaluer ces placements à la JVRN.

4. Évaluation à la juste valeur

Le Fonds évalue ses placements à la juste valeur. Ceux-ci sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs dont l'ordre prioritaire est fondé sur la transparence des données utilisées par la technique d'évaluation de la juste valeur. La hiérarchie place au niveau le plus haut les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (niveau 3). Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 : Les prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés qui sont observables pour les actifs ou les passifs, soit directement, soit indirectement, y compris sur des marchés qui ne sont pas considérés comme actifs.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il y a peu ou pas d'activité sur le marché. Les données utilisées pour évaluer la juste valeur nécessitent que la direction exerce son jugement, fasse des estimations ou utilise des techniques d'évaluation, et ce, dans une large mesure.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données qui est significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

Lorsque l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles a un effet significatif sur l'estimation de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, une fourchette de justes valeurs est présentée dans les états financiers.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau de la hiérarchie des justes valeurs suivant présente l'information sur les actifs du Fonds qui ont été évalués à la juste valeur :

Au 30 juin 2026

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions canadiennes	87 919 999	—	—	87 919 999
Placements à court terme	—	746 123	—	746 123
Total des placements	87 919 999	746 123	—	88 666 122

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2026 (non audité)

Au 31 décembre 2025

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions canadiennes	77 358 776	–	–	77 358 776
Placements à court terme	–	248 565	–	248 565
Total des placements	77 358 776	248 565	–	77 607 341

Les évaluations de la juste valeur présentées ci-dessus sont effectuées régulièrement. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1 et reclassé au niveau 2 ou 3, selon le cas.

Transferts d'instruments financiers entre les niveaux 1 et 2

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des périodes closes le 30 juin 2026 et le 31 décembre 2025.

Évaluation des instruments financiers de niveau 3

Le Fonds ne détenait aucun placement de niveau 3 à l'ouverture ou à la clôture de la période close le 30 juin 2026, ni au cours de celle-ci.

5. Parts rachetables

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de séries F, O et A. Les parts de série A ont été émises le 30 avril 2021. La série O est offerte aux investisseurs approuvés par le gestionnaire qui ont investi un montant minimal négocié en vertu du prospectus simplifié. Les séries F et O sont offertes par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts rachetables sont émises et rachetées au gré du porteur selon la valeur liquidative par part du Fonds au moment de l'émission ou du rachat. La valeur liquidative par part du Fonds est obtenue en divisant la valeur liquidative totale de chaque série par le nombre total de parts rachetables en circulation de cette série.

Les parts rachetables sont comptabilisées au prix de rachat qui serait à payer au porteur à la date de clôture si ce dernier exerçait son droit d'en demander le rachat. Lorsque des parts sont rachetées au gré du porteur, ce dernier reçoit un montant correspondant à la quote-part de la valeur liquidative, soit la valeur liquidative par part du Fonds. Les transactions pertinentes sont présentées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Les distributions du Fonds provenant des revenus de placement et des gains en capital réalisés sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du Fonds à leur valeur liquidative par part à la date de distribution, sauf si un porteur de parts a expressément demandé par écrit de recevoir ses distributions en trésorerie.

6. Gestion des risques financiers

Le Fonds est exposé à divers risques financiers, soit les risques de marché, qui comprennent le risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque de crédit.

Le programme de gestion du risque global du Fonds vise à maximiser les rendements en fonction du risque auquel le Fonds est exposé et à réduire l'incidence négative potentielle de la nature imprévisible des marchés financiers sur la performance financière du Fonds.

La conjoncture économique et les conditions du marché, comme les taux d'intérêt, la disponibilité du crédit, les taux d'inflation, l'incertitude économique, les changements dans les lois et la conjoncture politique nationale et internationale peuvent avoir une incidence sur la performance des activités du Fonds. Ces facteurs peuvent influencer les prix des titres et leur volatilité ainsi que la liquidité des placements du Fonds. Une volatilité ou une illiquidité inattendue pourrait nuire à la rentabilité du Fonds ou même engendrer des pertes.

La valeur des placements pourrait changer en raison d'un ou de plusieurs risques liés aux instruments financiers suivants :

Autre risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt).

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2026 (non audité)

Les placements du Fonds sont exposés aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux placements dans les marchés financiers. Le risque maximal attribuable aux instruments financiers détenus par le Fonds correspond à la juste valeur des instruments financiers. Le gestionnaire réduit ce risque par une sélection minutieuse des titres conformément aux limites établies, et le risque de marché est géré au moyen d'une diversification des placements. Le gestionnaire surveille quotidiennement l'ensemble des positions du Fonds et les maintient dans les limites établies.

L'exposition du Fonds à l'autre risque de prix au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025 est indiquée ci-après.

	30 juin 2026		31 décembre 2025	
	Juste valeur	% de l'actif net	Juste valeur	% de l'actif net
Actions	87 919 999 \$	98,4 %	77 358 776 \$	98,1 %

Si la juste valeur des placements en actions détenus par le Fonds au 30 juin 2026 avait augmenté ou diminué de 5,0 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 4 396 000 \$ (3 867 939 \$ au 31 décembre 2024).

Risque de taux d'intérêt

La majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds ne portent pas intérêt. En conséquence, les fluctuations des taux d'intérêt n'exposent pas le Fonds à un risque important.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'instruments financiers ou d'opérations conclues par le Fonds libellés en monnaies étrangères fluctue en raison de la fluctuation des taux de change. Le Fonds détient des actifs et des passifs, y compris de la trésorerie, qui sont principalement libellés en dollars canadiens. Le risque de change n'était donc pas significatif au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une perte résulte de l'incapacité d'un émetteur ou d'une partie à un instrument financier de respecter ses obligations financières. Toutes les transactions visant des titres cotés sont réglées à la livraison, en faisant appel à des courtiers approuvés. Le risque de crédit lié aux créances connexes est considéré comme minimal. Le paiement d'un achat de titres est effectué au moment de leur réception par le courtier. La transaction échoue si l'une ou l'autre des parties manque à son obligation.

Au 30 juin 2026 et au 31 décembre 2025, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit était limitée à la trésorerie, aux placements à court terme et aux créances. Étant donné que les placements exposés au risque de taux d'intérêt ont des échéances à court terme, le Fonds n'est pas exposé à un risque de crédit important découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne puisse pas disposer de trésorerie suffisante pour remplir ses obligations à leur échéance ou qu'il puisse uniquement les remplir selon des modalités nettement désavantageuses.

Le Fonds est exposé à des rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Ces dernières sont rachetables à vue au prix équivalent à la valeur liquidative par part en vigueur.

Le Fonds gère ce risque en investissant la plupart de ses actifs dans des placements qui sont négociés sur des marchés actifs et dont il peut facilement se départir. En outre, le Fonds conserve une position en trésorerie suffisante pour préserver la liquidité. Le gestionnaire surveille la position de liquidité quotidiennement.

L'échéance contractuelle des passifs financiers du Fonds est de moins de trois mois.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle des instruments financiers dont les caractéristiques sont similaires et qui sont touchés de façon semblable par des changements de conjoncture économique ou autres. Le risque de concentration du Fonds est présenté par catégorie d'actif dans l'inventaire du portefeuille.

FONDS D' ACTIONS CANADIENNES À PETITE CAPITALISATION BARRANTAGH

Notes annexes

Pour la période close le 30 juin 2026 (non audité)

Secteur d'activité	En pourcentage de l'actif net	
	30 juin 2026	31 décembre 2025
Industrie	37,2	30,1
Énergie	21,3	22,8
Matériaux	11,6	8,8
Produits financiers	8,2	12,5
Immobilier	7,9	8,8
Produits de première nécessité	5,8	6,1
Soins de santé	4,4	3,2
Services collectifs	2,0	2,7
Consommation discrétionnaire	—	3,1
Total	98,4	98,1

Gestion du risque lié au capital

Les parts rachetables émises et en circulation représentent le capital du Fonds. Le Fonds n'est soumis à aucune exigence externe particulière en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, mis à part des exigences de souscription minimale. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à ses objectifs de placement.

7. Transactions avec des parties liées

a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion annuels pour fournir des services tels que la gestion des placements, la supervision des fournisseurs de services et l'administration générale.

Les frais de gestion des parts de série F sont versés au Fonds à un taux annuel de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série F du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, et sont payables mensuellement, à terme échu.

Les frais de gestion des parts de série O sont négociés entre chaque porteur de parts et le gestionnaire à un taux annuel maximal de 1,00 % de la valeur liquidative attribuable aux parts de série O du Fonds, calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne, sont payables mensuellement ou trimestriellement et peuvent être modifiés de temps à autre. Les frais de gestion des parts de série O sont payés directement par le porteur de parts, et non par le Fonds.

Le Fonds paie des frais de gestion (y compris un montant équivalant à la commission de suivi) sur les parts de série A à un taux annuel de 2 % de la valeur liquidative attribuable à ces parts, laquelle est calculée quotidiennement en fonction de la valeur liquidative quotidienne moyenne. Ces frais sont payables mensuellement, à terme échu. Nous pouvons augmenter ces frais, sur présentation d'un avis d'au moins 60 jours aux porteurs de parts de série A.

Les frais de gestion sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS et la TVH. Le gestionnaire peut absorber une partie des frais de gestion engagés par le Fonds ou y renoncer.

b) Charges d'exploitation :

Le Fonds est responsable du paiement de ses propres charges d'exploitation, qui comprennent les honoraires d'audit et de comptabilité, les droits de garde, les frais de tenue des registres, les frais juridiques, les frais relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus (autres que les frais relatifs à la préparation du prospectus initial du Fonds) et les autres charges d'exploitation courantes, ainsi que de la TPS ou de la TVH, le cas échéant, s'appliquant à ces charges.

Il s'occupe aussi du paiement des frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI). Les membres du CEI reçoivent une rémunération annuelle de 10 000 \$, et son président est payé 15 000 \$ par année.

c) Aucune part du Fonds n'est détenue par des dirigeants, des administrateurs ou par des personnes ou des entités liées au gestionnaire.